



## Le stage de pratique accompagnée en seconde année d'IUFM

Bulletin d'information à l'attention des professeurs conseillers pédagogiques accueillant les stagiaires suivant la formation de seconde année.

### Les promotions de stagiaires

Les lauréats des concours de l'agrégation, des CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP2 sont affectés dans un IUFM par le ministère comme professeurs stagiaires pour y suivre la seconde année de formation.

Chaque année, l'IUFM de Créteil reçoit de 800 à 900 professeurs stagiaires répartis dans près de 40 spécialités différentes.

Après leur titularisation, plus des deux tiers d'entre eux seront nommés dans l'académie de Créteil.

### Situation du stage de pratique accompagnée

Au cours de cette seconde année, l'accent est mis sur la formation professionnelle et la liaison théorie/pratique.

Chaque stagiaire est responsable durant toute l'année scolaire de l'enseignement, en collège ou en lycée, de leur discipline à raison de 4 à 6 heures hebdomadaires. Un professeur conseiller pédagogique assure le suivi de ce stage « en responsabilité ».

Ces stages se déroulent dans les établissements présentant des besoins en enseignement dans les différentes disciplines (plus de 300 collèges et lycées sont concernés chaque année).

Les stagiaires d'une même discipline sont regroupés pour la for-

mation didactique hebdomadaire : gestion de la classe, didactique, compléments disciplinaires,...

Ils bénéficient de plus d'une formation générale commune, toutes disciplines confondues, à raison environ d'une journée par mois.

Ils doivent aussi rédiger, en cours d'année, un mémoire professionnel qui s'appuie sur leur pratique professionnelle.

Le stage de pratique accompagnée doit enfin compléter le stage en responsabilité.

Il se déroule à un autre niveau (alternance collège/lycée) pour les disciplines enseignées dans les deux types d'établissement. Dans le cas contraire, il permet au stagiaire d'enseigner un autre champ de connaissance au sein de sa discipline (économie et gestion par exemple) ou encore de s'exercer dans une filière différente (philosophie par exemple).

Pour chaque stagiaire, le stage est d'une durée globale de 40 heures qui incluent la présence en classe (25 à 30 heures) et les entretiens avec le conseiller (10 à 15 heures).

La période du stage est plus ou moins longue selon le degré de compatibilité des emplois du temps des stagiaires et de leur conseiller.

Il débute après la mi-novembre et doit être terminé mi-février.

En général le temps de présence en classe est de l'ordre de 3 à 4 heures hebdomadaires ce qui correspond à une durée de stage de 7 à 9 semaines.

Cette durée peut être prolongée en cas de nécessité.

Les professeurs stagiaires effectuent ce stage par groupe de deux de manière à favoriser le travail d'équipe mais, en raison d'emplois du temps incompatibles, un conseiller pédagogique pourra n'avoir qu'un seul stagiaire.

### Le statut des conseillers pédagogiques

Les professeurs conseillers pédagogiques sont nommés pour l'année scolaire par le Recteur sur proposition du Directeur de l'IUFM.

Les listes de conseillers sont mises à jour chaque année après une enquête effectuée en février auprès des chefs d'établissement et des corps d'inspection.

La tâche de conseiller pédagogique, pour le stage de pratique accompagnée, donne lieu à des indemnités qui correspondent à des unités de 5 heures - un stage de 40 heures donne lieu à 8 indemnités -.

(une indemnité représente environ 310 F.)

## L'accueil des stagiaires dans l'établissement

Le conseiller pédagogique présente l'établissement au stagiaire : son environnement social, ses particularités, les questions de discipline, les structures, les diplômes préparés, les taux de réussite aux examens, le projet d'établissement,...

Il favorise les contacts du stagiaire avec d'autres acteurs de l'équipe éducative : enseignants de la même discipline, enseignants des classes dans lesquelles le stagiaire interviendra, CPE, documentaliste,...

Il définit avec le stagiaire les modalités de travail (rythme et contenus des entretiens, préparation des interventions, analyses de séances, ...).

## La phase d'observation

En début de stage, les stagiaires observent des séances de classe animées par les conseillers. Le calendrier de cette première phase est concerté entre conseillers et stagiaires et devrait être de l'ordre de quelques heures (4 à 8 h par exemple). Il ne s'agit pas d'organiser des activités spéciales ni de leçons qui se voudraient modèles; les progressions définies par les professeurs n'ont pas à être modifiées.

Il est souhaitable que les stagiaires puissent se rendre dans des classes de niveaux ou de filières différents et qu'ils observent le déroulement d'activités variées.

Les séances observées donnent lieu à des échanges avec les stagiaires : les programmations, les problématiques des leçons, les objectifs, les méthodes utilisées, les supports retenus, les réactions des élèves, les évaluations,...

## La phase active

Dans cette deuxième phase, les stagiaires devront prendre en charge l'animation des classes. Un accord aura été conclu au préalable fixant leurs domaines d'intervention ainsi que le calendrier qu'ils devront respecter.

Chaque stagiaire réalisera au minimum une à deux leçons par semaine si possible dans des classes ou des niveaux différents et au travers d'activités ou de types d'exercices variés.

Il est souhaitable aussi de confier à un stagiaire une séquence complète sur plusieurs séances. Lorsqu'ils sont deux, la charge de cours est à partager équitablement entre les stagiaires.

S'il est préférable de limiter les interventions dans les classes d'examen, elles ne sont pas à exclure pour autant.

Les stagiaires devront pouvoir participer à la confection des travaux demandés aux élèves et participer à leur évaluation en corrigeant quelques unes de leurs productions ou en procédant à une évaluation orale.

Le conseiller devra aider les stagiaires à gérer le groupe classe, l'hétérogénéité des élèves ainsi que le temps imparti à chaque séance.

Il est souhaitable qu'avant chaque séance le conseiller prenne connaissance du projet du stagiaire et puisse répondre à ses questions.

Il pourra inciter les stagiaires à utiliser différents supports (audiovisuel, informatique, expériences, documents, ...)

Après chaque intervention, le ou les stagiaires avec leur conseiller analyseront le déroulement de la séance que ce soit sur le plan pédagogique ou didactique, mettront en évidence les points forts et les points faibles et chercheront, le cas échéant, les moyens de remédier aux difficultés rencontrées.

## Le compte rendu du stage

A l'issue du stage de pratique accompagnée, le conseiller pédagogique adresse à l'IUFM Centre du second degré, un compte rendu de stage pour chacun de ses stagiaires.

Ce document, tout en étant succinct, fait part des particularités de l'établissement et des classes dans lesquelles le stagiaire est intervenu.

Il met en évidence les qualités du stagiaire (investissement, contact avec les élèves, travail en équipe, ...), ses capacités à s'adapter à un public scolaire et à des contenus d'enseignement différents de ceux de son stage en responsabilité, les difficultés rencontrées, les points sur lesquels il devra porter ses efforts, ...

Il est souhaitable que ces comptes rendus soient portés à la connaissance des stagiaires; il est même envisageable qu'ils soient élaborés en concertation avec eux.

## Evaluation du stagiaire, la place du stage de pratique accompagnée

Chaque stagiaire est évalué dans plusieurs domaines : stage en responsabilité (rapports de visites, du conseiller et du chef d'établissement), mémoire (soutenance), modules de formation (didactique ou générale) et stage de pratique accompagnée. Dans chaque discipline, une commission d'évaluation prend connaissance du dossier d'évaluation et émet un avis de synthèse. Les dossiers d'évaluation sont portés à la connaissance des jurys académiques pour les stagiaires certifiés ou aux corps d'inspection pour les stagiaires agrégés. Dans 5 % des cas, une inspection de contrôle est préalable à la titularisation.